

**DEMANDE DE MISE A DISPOSITION
D'UNE ÉGLISE COMMUNALE AFFECTÉE AU CULTE
CATHOLIQUE POUR UNE MANIFESTATION CULTURELLE**

ORGANISME DEMANDEUR : _____

Adresse : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Nom du responsable : _____

Fonction dans l'organisme : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

NATURE DE LA MANIFESTATION

- Concert
- Exposition
- Pièce de théâtre
- Autres

Merci de fournir un programme détaillé : morceaux joués et/ou chantés ; synopsis de la pièce de théâtre ; exposants et titres des œuvres présentées.

EXÉCUTANTS

Titre : _____

Adresse : _____

Nombre d'exécutants : _____

Nombre d'auditeurs pressenti : _____

Utilisation de l'orgue : OUI / NON

ÉDIFICE DEMANDÉ

Nom et lieu de l'église/ chapelle : _____

Raisons du choix de l'édifice : _____

Équipement prévu et mis en place par l'organisateur

- Gradins
- Estrade
- Micros
- Projecteurs

Autres lieux pressentis ou ayant déjà donnés lieu à cet évènement.

Merci de donner le lieu et la date.

DATE- HEURE ET DURÉE

- De la manifestation -----
- De l'installation du matériel -----
- Des répétitions -----
- De la remise en état des lieux -----

CONDITIONS FINANCIÈRES

Collecte : OUI / NON

Billetterie : OUI / NON Participation demandée en € : -----

Vente de programmes : OUI/NON

Autres ventes : -----

Destination des bénéfices : -----

Il n'y a normalement pas de droit d'entrée. Si vous avez une billetterie, indiquez ici vos motivations :

Assurance :

Nom de la compagnie assurant la responsabilité civile -----

Attention : Aucune publicité ne peut être faite sur cette manifestation avant d'avoir obtenu l'accord écrit du curé affectataire de l'église demandée.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
D'UNE ÉGLISE COMMUNALE AFFECTÉE AU CULTE
CATHOLIQUE POUR UNE MANIFESTATION CULTURELLE**

Entre les soussignés,

La Paroisse : _____

L'église : _____

Représentée par son curé, affectataire : _____

Adresse : _____

Email : _____

Téléphone : _____

Désignée ci-après sous le vocable « L'AFFECTATAIRE »

ET

L'organisateur

Représenté par _____

Adresse : _____

Email : _____

Téléphone : _____

Désignée ci-après sous le vocable « L'ORGANISATEUR »

Article 1 - DÉSIGNATION

L'église _____

située à _____

Accessible aux personnes à mobilité réduite.

Article 2 - DESTINATION DES LIEUX

L'Affectataire rappelle que l'édifice est destiné au culte catholique et que toute manifestation qui s'y déroulera doit respecter le caractère sacré du lieu et le mobilier liturgique en place. En connaissance de cause, l'organisateur déclare vouloir y organiser : (décrire le type de manifestation et modalités financières d'accès à celle-ci) : _____

Un programme détaillé du contenu de la manifestation est annexé à la présente convention.

Article 3 - DATE - DURÉE

Date(s) et horaires de la manifestation : _____

Les lieux sont mis à la disposition de l'organisateur à compter du __ / __ / ____ à ___ h ___
jusqu'au __ / __ / ____ à ___ h ___.

Article 4 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT

- En vue de participer aux charges assumées par l'Affectataire, il est stipulé le versement d'une participation aux frais de fonctionnement de _____ EUROS. Cette participation sera versée par l'organisateur à la Paroisse au moment de la réservation des lieux.
- En cas d'annulation, cette somme sera purement et simplement restituée à l'organisateur.
- Toutefois, une somme forfaitaire de _____ EUROS pourra être retenue en cas d'annulation tardive (moins de six heures avant la réservation) si celle-ci a occasionné des frais pour la paroisse (chauffage, ...).

Article 5 - DÉPÔT DE GARANTIE

Un dépôt de garantie de _____ EUROS sera /ne sera pas (rayer la mention inutile) remis par l'organisateur à la paroisse lors de la réservation. Ce dépôt de garantie lui sera restitué dans les huit jours qui suivent la réunion ou la manifestation, objet des présentes.

Une retenue pourra être opérée en cas de dégradations constatées lors de la sortie qui seraient imputables à l'organisateur ou à ceux qu'il a convié ou laissé entrer dans les lieux.

Article 6 - ASSURANCE

L'Organisateur s'engage à souscrire une police d'assurance couvrant les risques spécifiques à la préparation et au déroulement de la manifestation culturelle décrite dans la présente convention. Ce contrat porte sur :

- responsabilité civile de l'organisateur de la manifestation, notamment pour l'utilisation des biens loués ou prêtés, en adéquation avec le programme proposé à l'article 2 de la présente convention ;
- dégradations résultants de l'utilisation des lieux (incendie, vandalisme, vol, etc.)

Nom et adresse de l'assureur (joindre la police d'assurance et la quittance d'assurance)

N° de la police d'assurance _____

Article 7 - RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Les locaux mis à disposition constituent avec l'église et ses locaux accessoires (Sacristie,...) un établissement recevant du public de type « V » (culte) de _____ ème catégorie (*indiquer la catégorie figurant dans le registre de sécurité de l'édifice*). Par conséquent, l'Organisateur s'engage à respecter et à faire respecter la réglementation afférente notamment l'article MS 46 de l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans lesdits établissements.

Nombre maximal de personnes autorisé de manière simultanée dans l'édifice : _____ personnes.

L'occupant (l'organisateur) reconnaît être en capacité d'assurer les missions définies au paragraphe 2 a, b et c de l'article MS 46 de l'arrêté du 25/06/1980 ci-dessous partiellement reproduit :

« ...

a) de connaître et de faire appliquer les consignes en cas d'incendie, notamment pour ce qui concerne les dispositions mises en œuvre pour l'évacuation des personnes en situation de handicap ;

b) de prendre éventuellement, sous l'autorité de l'exploitant, les premières mesures de sécurité ;

c) d'assurer la vacuité et la permanence des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique ... »

(L'article MS 46 est annexé à la présente)

L'occupant déclare également avoir pris connaissance des consignes générales et particulières de sécurité ainsi que des éventuelles consignes particulières données par le propriétaire et s'engage à les respecter. Il certifie avoir procédé à une visite de l'établissement des voies d'accès et des issues de secours et reçu du propriétaire une information sur la mise en œuvre de l'ensemble des moyens de secours dont dispose l'établissement. »

A ce titre sont annexées au bail :

- Une liste établie par l'Organisateur des personnes formées aux exercices de secours incendie et d'évacuation et présentes lors de la manifestation.
- Les consignes en cas d'évacuation de l'édifice.

Article 8 - CONDITIONS D'UTILISATION :

1°) L'église mise à disposition ne constitue pas des locaux à sommeil. Il est donc formellement interdit d'y dormir ou d'y faire dormir qui que ce soit.

2°) L'organisateur veillera au respect des règles de sécurité pour les personnes et les biens dont il aura pris connaissance au moment de la réservation. Sa responsabilité sera seule engagée en cas de manquement à ces règles.

3°) Les issues de secours devront être libres de tout obstacle à tout moment.

4°) Les extincteurs devront toujours être visibles et accessibles.

5°) L'organisateur veillera durant tout le temps de l'occupation à ce que la manifestation ne porte pas atteinte à la tranquillité du voisinage. Il prendra toute mesures qu'il jugera nécessaires pour

empêcher toute nuisance de quelque nature que ce soit. En cas de plainte déposée devant les services de police ou de gendarmerie, les poursuites seront dirigées contre l'organisateur sans que l'Affectataire puisse être inquiété à ce sujet.

6°) Sauf accord de l'Affectataire, l'Organisateur veillera à respecter et à ne pas déplacer le mobilier liturgique en place (autel, tabernacle, ambon,...).

7°) A l'issue de l'occupation, l'organisateur veillera à laisser les lieux en bon état d'entretien et de propreté. Tout manquement à cette obligation fera l'objet d'une retenue sur le dépôt de garantie.

Article 9- DROITS D'AUTEUR

L'organisateur s'engage à effectuer les formalités requises, notamment en ce qui concerne le règlement des droits d'auteur et des droits voisins.

Fait en 3 exemplaires,

A _____

Le __ / __ / ____

L'Affectataire

L'Organisateur

Une copie de cette convention sera obligatoirement adressée par l'Affectataire au Propriétaire à titre d'information.

Une copie sera envoyée par mail à la Commission d'Art Sacré du Diocèse :

pastorale.liturgique@diocese35.fr